

# CENTRE DE LOISIRS DE TRILPORT

## VACANCES D'ETE 2025

### ❶ ADMISSION

Le Centre accueille les jeunes trilportais de 3 ans, ayant déjà fréquenté la maternelle, jusqu'au CM2. Le Centre accueille également, **en fonction des places disponibles**, les jeunes de même âge des communes environnantes ayant passé convention avec notre commune.

### ❷ SEJOURS

#### Deux périodes sont prévues :

- |                                            |               |
|--------------------------------------------|---------------|
| - du lundi 07 juillet au vendredi 1er août | soit 19 jours |
| - du lundi 04 au vendredi 29 août          | soit 19 jours |

### ❸ HORAIRES

**Centre :** - de 8h30 à 17h30 (journée complète),

**Garderie :** « Les inscriptions en garderie doivent se faire impérativement en même temps que les inscriptions aux journées de centre de loisirs ».

- **du 07 juillet au 29 août** de **7h30** à 8h30 et de 17h30 à **18h30** pour tous âges à la garderie de **Centre de loisirs Jacques Prévert**

**Attention :** aucun enfant ne sera accepté en garderie sans inscription préalable.

### ❹ ACTIVITES : Diverses activités sont prévues comme :

- ⇒ Activités manuelles, activités d'expressions, ateliers jeux, ...
- ⇒ Journées Waouh, journées découverte, journées à thèmes, ...
- ⇒ Activités physiques, danse, ...
- ⇒ Sorties, balades « nature », intervenants extérieurs, ...



## 5 FONCTIONNEMENT

### **JUILLET**

(du 07 juillet au 1er août)

Sous la direction de Elisabeth PAULINO et de son adjointe Christine DEBACQ.

⇒ Toutes tranches d'âge

**Centre de loisirs Jacques Prévert**

Une réunion d'information se déroulera sur place le lundi 07 juillet de 17h30 à 18h30.

### **AOUT**

(du 04 au 29 août)

Sous la direction de Florence BALIQUE et de son adjointe Aurélie THUILLIER.

⇒ Toutes tranches d'âge

**Centre de loisirs Jacques Prévert**

Une réunion d'information se déroulera sur place le lundi 04 août de 17h30 à 18h30.

## 6 INFORMATIONS PRATIQUES

**N° téléphone divers** : Centre et garderie Jacques -Prévert : 06 76 08 36 23  
Mairie/ Mme TEODORO }  
M. BARCOT : 01 60 09 79 30

**Adresse mail** : « [accueil.jeunesse@trilport.fr](mailto:accueil.jeunesse@trilport.fr) »  
(pour toute question ou envoi de document nécessaire au dossier)

### **Recommandations des équipes d'animation :**



➔ Prévoir **chaque jour** un sac à dos avec :

- gourde,
- casquette, vêtement anti-pluie, serviette de bain et éventuellement un change (pour les jeux d'eau),
- le tout identifié au nom de l'enfant.

Prévoyez également de vêtir vos enfants avec une tenue adaptée aux activités prévues et à la météo du jour. La tenue adaptée comprend des chaussures tenant aux pieds.

## 7 TARIFS

### CENTRE de LOISIRS : (journée et repas)

Pour les habitants de TRILPORT, les tarifs sont modulés en fonction des ressources et du nombre d'enfants dans la famille. \* Les habitants des autres communes bénéficient du tarif modulé uniquement sur le prix de la journée de centre.

Cat.	Ressources mensuelles			Prix de la journée			+ Prix du repas
				FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS et +	
1ère	0 €	à	1 677 €	4,30	3,90	3,08	3,59
2ème	1 678 €	à	2 128 €	6,87	6,20	4,87	3,74
3ème	2 129 €	à	2 579 €	8,92	8,05	6,30	3,89
4ème	2 580 €	à	3 029 €	10,97	9,90	7,74	4,06
5ème	3 030 €	à	3 480 €	11,74	10,59	8,28	4,21
6ème	3 481 €	et	3 999 €	12,73	11,50	9,03	4,42
7ème	4 000 €	à	4 999 €	13,57	12,25	9,62	4,64
8ème	5 000 €	à	5 999 €	14,80	13,38	10,55	4,85
9ème	6 000 €	à	6 999 €	15,84	14,32	11,27	5,10
10ème	7 000 €	et	plus	16,87	15,25	12,00	5,36
*Prix de base pour les communes extérieures				17,60			7,14

Pour information, la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) participe pour 4,90 € environ par journée enfant sous forme de subvention versée à la commune.

### GARDERIE :

Les tarifs sont les mêmes que l'accueil périscolaire de l'année pour les Trilportais. Elle s'élève à 5,60 € par présence pour les \* communes extérieures.

### REPAS APPORTES :

Les repas apportés pour les enfants ayant un PAI alimentaire sont facturés 2 €.

## 8 MODES DE REGLEMENT

Espèces (maximum 300 €), chèque, carte bancaire (sur place ou en ligne), chèques vacances (A.N.C.V.), bons C.A.F.

## 9 REMBOURSEMENT/ANNULATION

Toute annulation déclarée moins de 3 semaines avant le début des vacances (16 juin pour juillet et 14 juillet pour août) sera facturée. Seules les absences pour maladie de **l'enfant inscrit** et changement de planning professionnel seront prises en compte et sur présentation d'un **certificat médical original** ou d'une **attestation employeur originale** (se reporter au règlement intérieur disponible sur le site TRILPORT.fr « espace téléchargements » « rubrique enfance »).

## 10 PIECES A FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS (selon votre situation)

Pièces à fournir Situation	Livret de famille	Justificatif domicile	Carnet de santé de l'enfant	Attest. assur. extra scolaire	Attestation de paiement de prestations CAF de toute l'année 2023	Avis d'imposition 2024	N° tél. (domicile, portable, travail) des parents
Nouveau dossier (Trilport et * autres communes)	X	X	X	X	X	X	X
Enfant inscrit aux autres services péri extra scolaires en 2024/2025			X (si rappel depuis 06/24)				

Si problème médical, établissement d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) à retirer auprès du service enfance/éducation dès que possible.

**Aucune inscription ne sera prise sans toutes les pièces demandées ci-dessus**

(\*) = Communes extérieures ayant passé convention avec la ville de Trilport.

# INSCRIPTIONS

## Dates d'inscriptions :

- **Trilport** (*prioritaire jusqu'au 09 juin*) : du Jeudi 01 mai au dimanche 15 juin
- **\*Communes extérieures** : du mardi 10 juin au samedi 14 juin

## Clôture des inscriptions :

- **Juillet et août** : dimanche 15 juin 23h59 (*par le portail famille*)

**ET DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**

## Modes d'inscriptions : « *Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par courrier* »

- par le biais du portail famille
- par fiche de réservation papier disponible en mairie auprès du service enfance/éducation aux jours et heures d'accueil ci-dessous (obligatoire pour toutes \*communes extérieures):
  - les lundis et mardis de 14h15 à 17h30, les mercredis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h
  - les samedis 17 mai et 14 juin de 9h00 à 11h45

**AUCUNE DEMANDE NE SERA VALIDEE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET**



Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Mme TEODORO ou M. BARCOT en Mairie ou téléphoner au n° de tél. noté à la rubrique « **informations pratiques** ».

Annick PANE  
Maire adjointe à l'enfance/éducation

(\*) = Communes extérieures ayant passé convention avec la ville de Trilport.